

REPONSES AUX DEMANDES DE CLARIFICATION_II

Questions-Réponses.

A propos des maquettes:

Le document pdf "UNFPA_BFA_RFP_2019_001" évoque dans la partie "évaluation technique" à partir de la page 15 et précisément dans la rubrique critères que la qualité des maquettes et scénarios/ synopsis sera évaluée. Tandis que le contenu de l'offre technique dans les termes de référence (page 9), n'évoque pas les maquettes.

Notre question est de savoir si pour le lot 1, il y a, à cette étape, des maquettes et synopsis à concevoir?

Réponse : Oui, il y a des maquettes et synopsis à concevoir à cette étape pour permettre au comité d'évaluer votre offre conformément aux critères de sélection énoncés dans l'appel d'offres.

A propos des formulaires:

Précisément le **formulaire de l'annexe D /expérience préalable du soumissionnaire**. Il est précisé au bas de page à droite, **contre signature et cachet de l'expert-comptable**, nous ne comprenons pas exactement le sens de cette petite partie à renseigner, ni la demande évoquée ici.

Cependant pour les marchés ou expériences antérieures, nous avons les contrats, les bons de commande et les attestations de bonne exécution, que nous nous pouvons joindre, qui sont des preuves et font foi de ce qui a été fait.

Merci de nous revenir sur ce point.

Réponse : Le formulaire D doit être contresigné par votre service comptable ou financier pour attester la fiabilité et l'authenticité des données. Il ne s'agit pas d'un expert-comptable externe indépendant.

Il faut joindre les contrats, les bons de commande et les attestations de bonne exécution pour justifier vos déclarations.